



Département de l'Aveyron
République française
17 Rue Aristide Briand - CS 53 531 - 12035 RODEZ Cédex 9
Tel. 05 65 73 83 00 – www.rodezagglo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil

En exercice : 50
Présents physiquement : 37
Conseillers ayant donné procuration : 7
Conseillers excusés non représentés : 6

Votes Pour : 38
Vote(s) Contre : 2
Abstention(s) : 3

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 juin à 17 heures, le Conseil de la Communauté d'agglomération de Rodez agglomération s'est réuni à l'Hôtel de Rodez agglomération, salle de l'Amphithéâtre, 17 rue Aristide Briand à Rodez, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Christian TEYSSEBRE, Président, Maire de Rodez, et dûment convoqué le 19 juin 2024.

Conseillers présents : (37)

Valérie ABADIE-ROQUES, Marion BERARDI, Alain BESSIERE, Martine BEZOMBES, Jean-François BOUGES, Monique BULTELE-HERMENT, Nathalie CALMELS, Fabienne CASTAGNOS, Guy CATALA, Florence CAYLA, Jean-Michel COSSON, Maryline CROUZET, Gulistan DINCEL, Joseph DONORE, Jacques DOUZIECH, Mathilde FAUX, Bernard FERRAND, Francis FOURNIE, Patrick GAYRARD, Dominique GOMBERT, Serge JULIEN, Christophe LAURAS, Sylvie LOPEZ, Christian MAZUC, Jacques MONTOYA, Laurence PAGES-TOUZE, Alain PICASSO, Pascal PRINGAULT, Alain RAUNA, Jean-Paul REMISE, Elodie RIVIERE, Jean-Pierre ROGER, Régine TAUSSAT, Marie-Noëlle TAUZIN, Christian TEYSSEBRE, Florence VARSİ, François VIDAMANT.

Conseillers ayant donné procuration : (7)

| | | |
|-------------------------|---|-------------------|
| Céline ALAUZET | à | Maryline CROUZET |
| Isabelle BAILLET-SUDRE | à | Alain BESSIERE |
| Didier BOUCHET | à | Florence CAYLA |
| Martine CENSI | à | Dominique GOMBERT |
| Alexis CESAR | à | Marion BERARDI |
| Danièle KAYA-VAUR | à | Sylvie LOPEZ |
| Jean-Philippe KEROSLIAN | à | Christian MAZUC |

Conseillers excusés non représentés : (6)

Dominique BEC, Elisabeth GUIANCE, Jean-Marc LACOMBE, Anne-Sophie MONESTIER-CHARRIE, Jean-Luc PAULAT, Jean-Philippe SADOUL.

Secrétaire de séance : Marion BERARDI

240625-109-DL – COMPTE ADMINISTRATIF 2023

RAPPORTEUR : Christian MAZUC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-36, L. 2311-1 et suivants, R.2311-1 et suivants et L.1612-1 et suivants.

Considérant ce qui suit :

Le Compte Administratif est présenté au Conseil de Communauté avant le 30 juin de l'année qui suit l'exercice budgétaire concerné.

Nomenclature : 712 – Finances locales – Délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

RODEZ AGGLOMERATION Communauté d'agglomération

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 25 JUIN 2024

Le Conseil de Rodez agglomération est ainsi amené à se prononcer sur l'approbation du Compte Administratif 2023, avec d'une part le Budget Principal et d'autre part, les 13 Budgets Annexes suivants :

- Assainissement collectif,
- Assainissement non collectif,
- Collecte et Elimination des déchets,
- Transports urbains,
- Eau de Rodez,
- Ventes de produits dérivés au sein des boutiques,
- Autorisations et droits des sols (ADS) pour les communes hors agglomération,
- Gémapi,
- Office de Tourisme,
- Zones d'activités économiques,
- ZAC de Bourran,
- ZAC de l'Estréniol,
- ZAC de Combarel.

Le document de présentation, joint en annexe, retrace :

- d'une part la chaîne de financement du budget Principal et les équilibres comptables de chacun des budgets (pages 2 à 4). Cette première partie de présentation a pour objet d'analyser les équilibres financiers globaux, leurs évolutions, et de s'assurer de la solvabilité de la structure ;
- d'autre part les moyens financiers mobilisés en 2023 pour la mise en œuvre des différentes politiques publiques et des différents projets portés par la communauté d'agglomération (pages 5 à 22).

ELEMENTS CONTEXTUELS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Dans la continuité de 2022, l'année 2023 a été marquée par le niveau soutenu de l'inflation (+4,9 % en 2023 contre +5,2 % en 2022). Celle-ci a impacté les dépenses de l'agglomération et notamment les dépenses énergétiques, les prestations et achats, les subventions et contributions auprès de nos partenaires, la masse salariale et les taux d'intérêt.

Cependant, malgré la progression globale de ses dépenses, Rodez agglomération a su conserver des marges de manœuvres financières grâce au dynamisme de ses recettes garanties pour l'essentiel par un tissu économique fort et prospère (sans intervention sur les taux de fiscalité des entreprises).

Sur le budget Principal de l'agglomération le niveau de l'épargne brute progresse pour atteindre 11,3 M€ (contre 10,0 M€ en 2022) garantissant ainsi le financement de ses investissements et la poursuite de son désendettement (19,4 M€ d'encours de dette fin 2023 contre 20,3 M€ fin 2022). En 2023, plus de 25 M€ d'investissements ont été réalisés sur le budget Principal ainsi que sur les budgets annexes.

De plus, conscient de la nécessaire transition écologique du territoire, l'agglomération a poursuivi ses actions pour réduire ses consommations énergétiques en investissant sur la rénovation de son patrimoine et en adaptant au mieux ses usages (extinction des éclairages publics, réduction de la température de chauffage des bâtiments...).

Pour 2023, le bilan énergétique de l'agglomération se traduit par une nouvelle baisse des consommations déjà constatée en 2022. La baisse globale s'établit à nouveau à 4 % (-électricité et gaz), portant ainsi le bilan à -20 % de consommations entre 2019 et 2023. Cette évolution positive a limité l'impact mais n'a pu compenser la hausse du coût de la facture énergétique qui affiche, tous budgets confondus, une progression de + 47 % par rapport à 2022.

L'EPCI a par ailleurs accéléré sa politique en matière de développement durable en portant et finançant des actions nouvelles (atlas de la biodiversité, programme alimentaire territorial, programme CARTEES, organisation du Festival du Développement Durable...) et en continuant à investir sur la modernisation de son réseau de transport urbain, sur l'optimisation des opérations de collecte, sur l'accélération du renouvellement des réseaux d'eau et d'assainissement...

RODEZ AGGLOMERATION Communauté d'agglomération CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 25 JUIN 2024

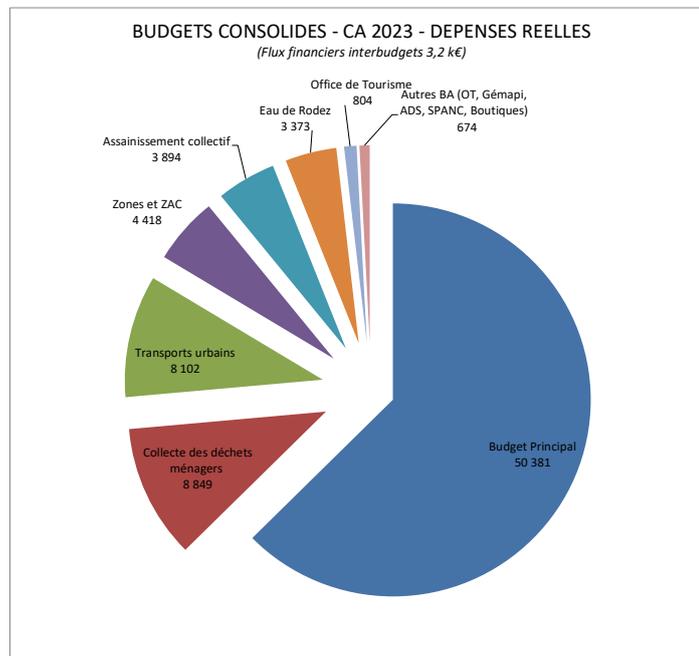
Enfin, l'année 2023 a été marquée par l'incendie au 4^{ème} étage de la Maison de l'Economie nécessitant la prise en charge des entreprises et des services qui occupaient le site, le déménagement vers le 33 de l'avenue Victor Hugo, l'ajustement des loyers et la réalisation de travaux de mise en sécurité du bâtiment.

Le dynamisme et la gestion rigoureuse de Rodez agglomération permettent de maintenir une solidité financière avec un niveau d'autofinancement fort, un encours de dette qui décroît préservant ainsi ses marges de manœuvre pour investir sur le territoire.

L'ANALYSE BUDGETAIRE GLOBALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 (TOUS BUDGETS)

Les dépenses totales enregistrées en 2023 (dépenses d'ordre + dépenses réelles) se chiffrent à **198 M€ (157 M€ en 2022)**.

Les seules dépenses réelles (y compris les budgets annexes) de Rodez agglomération en 2023 s'élèvent à **77,3 M€** (fonctionnement / investissement). Ces dépenses sont quasi équivalentes à celles de l'exercice 2022 (77,9 M€). Les dépenses consolidées se répartissent comme suit entre le Budget Principal et les différents budgets annexes :



❖ INDICATEURS FINANCIERS

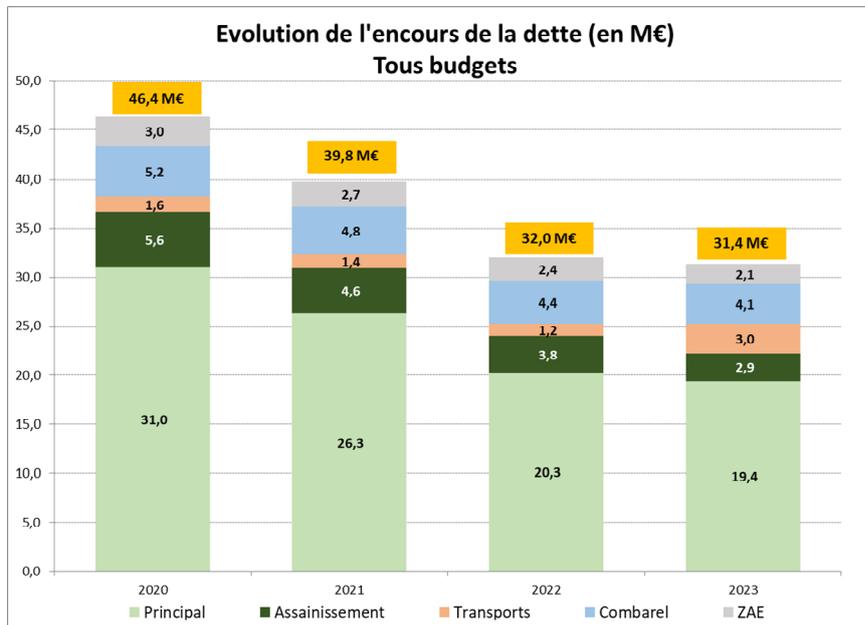
L'épargne Brute et l'épargne Nette consolidées affichent en 2023 des taux excédentaires qui s'élèvent respectivement à 25,9 % et 18,0 % des recettes de gestion, si l'on neutralise les budgets annexes Zones d'activités et Zones d'aménagement concerté (ZAE et ZAC) dont les opérations, comptabilisées en section de fonctionnement (M14), s'apparentent par leur nature à des opérations d'investissement. Ces taux affichent une progression par rapport à 2022 (25,7 % et 16,6 %) et permettent le financement des investissements avec un recours limité à l'emprunt.

Courant 2023, deux nouveaux emprunts taux fixe ont été réalisés sur le Budget Principal (3 M€) et sur le Budget annexe des Transports Urbains (2 M€) afin de couvrir les besoins d'investissements sur ces deux budgets. Le montant total de ces nouveaux emprunts (5 M€) étant inférieur au total de l'annuité en capital de l'EPCI (6 M€), l'encours de dette a donc continué à diminuer. Il est à noter par ailleurs qu'un emprunt indexé sur l'Euribor a été fixé en cours d'année afin de limiter l'impact financier de la progression des taux. L'encours global de la dette communautaire qui s'élevait à 46,4 M€ fin 2020, s'établit fin 2023 à 31,4 M€.

Nomenclature : 712 – Finances locales – Délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

RODEZ AGGLOMERATION Communauté d'agglomération
CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 25 JUIN 2024

La durée de désendettement consolidée s'établit autour de 2 années, attestant de la solidité financière de l'agglomération et de sa capacité à investir.



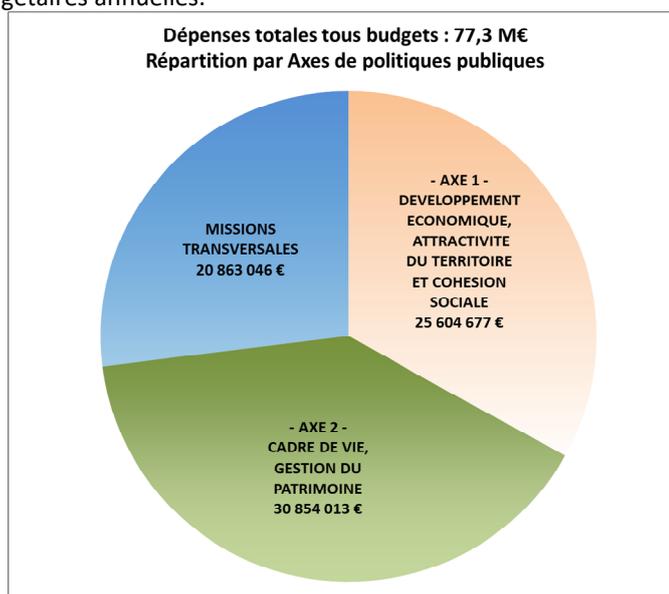
Malgré une gestion rigoureuse de l'encours constitué pour l'essentiel d'emprunts à taux fixe (82 % de l'encours), la progression des taux a généré une hausse du coût global de la dette. Les intérêts de la dette payés en 2023 atteignent 853 k€ contre 697 k€ en 2022.

❖ **DECLINAISON PAR POLITIQUES PUBLIQUES**

L'arborescence de la stratégie des politiques publiques de Rodez agglomération se définit au travers de 2 axes majeurs constitutifs des compétences de l'agglomération ruthénoise :

- **Le développement économique, l'attractivité du territoire et la cohésion sociale ;**
- **Le cadre de vie et la gestion du patrimoine ;**

Ces deux axes constituent le fil conducteur de l'action communautaire et se traduisent opérationnellement au travers des réalisations budgétaires annuelles.



(Cf document annexe détaillé)

RODEZ AGGLOMERATION Communauté d'agglomération

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 25 JUIN 2024

Pour cette année, après neutralisation des flux inter-budgets, ce sont donc 77,3 M€ de crédits budgétaires qui ont été mobilisés au service du projet de l'agglomération (contre 77,9 M€ en 2022).

Ainsi, près de **25,6 M€**, soit **33,1 %** des dépenses, ont été affectées sur des projets concourant au **développement économique, à l'attractivité du territoire et à la cohésion sociale** sur les thématiques suivantes :

- le développement économique et l'emploi concentre 5,4 M€ de dépenses en 2023 dont l'essentiel (3,6 M€) est consacré à la création, l'extension, l'entretien ou la requalification des zones d'activités économiques (aménagement des ZAE des Cazals et de Malan 5). Des crédits ont également été affectés au fonctionnement de la Maison de l'Economie ainsi que pour l'aide économique aux entreprises et aux commerces ;
- l'enseignement supérieur et la recherche totalisent 519 k€ en 2023, dont 370 k€ pour le fonctionnement du Restaurant Universitaire ;
- la culture et les équipements culturels (Musées, Amphithéâtre, Ecole de Musique) représentent 3,9 M€ de réalisations en 2023. Les événements festifs (dont le Son et lumières de la Cathédrale, les événements communaux...) réalisés lors de l'été 2023 représentent 266 k€ ;
- le tourisme avec notamment le financement du Village Vacances de Combelles et la gestion en régie de l'office de tourisme se chiffre à 827 k€ en 2023 ;
- la thématique du Patrimoine regroupe les actions menées par le service dédié à l'agglomération pour un total de 205 k€ en 2023 ;
- la stratégie territoriale et la contractualisation couvrent les charges afférentes à l'instruction du droit des sols, au Plan local de l'Urbanisme, au Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Territoire (PSMV) et à la contribution de l'agglomération au PETR. Le total de cette thématique se chiffre à 1 M€ ;
- les projets urbains totalisent 3,1 M€ en 2023 et concernent les ZAC de Combarel et de Bourran ainsi que les acquisitions foncières réalisées autour de la ZAC ;
- 5,1 M€ ont été affectés à l'habitat et à l'équilibre social de l'habitat dans le cadre notamment des aides à la pierre à l'accompagnement du logement social et au programme de rénovation urbaine ;
- la thématique de la politique de la Ville intègre pour un total de 1,1 M€, le financement du Foyer d'Hébergement d'Urgence par l'intermédiaire du CIAS, la gestion des aires d'accueil des gens du voyage et le partenariat avec les associations et CCAS des communes ;
- la thématique Contrat Local de Santé et MSP s'élève en 2023 à 781 k€ affectés pour l'essentiel à la réalisation de la MSP d'Olemps. En recettes de fonctionnement, les loyers des Maisons de santé apparaissent à hauteur de 356 k€ ;
- enfin, les Sports et l'action sportive représentent en 2023 plus de 3,7 M€ avec pour l'essentiel la gestion du Pôle Aquatique (2,8 M€), celle du parc Equestre de Combelles, des gymnases La Roque et du Vallon des Sports et enfin, le partenariat associatif.

L'axe « **cadre de vie et gestion du patrimoine** » a, quant à lui, mobilisé **30,9 M€**, soit **39,9 %** des dépenses engagées :

- la gestion de la Régie Eau de Rodez cumule 3,4 M€ de dépenses réelles dont 1,5 M€ d'investissement ;
- 4,1 M€ ont été consacrés à l'assainissement et à la gestion des milieux aquatiques ;
- la prévention et la gestion des déchets totalisent 9,3 M€ de dépenses ;
- la thématique Patrimoine communautaire intègre pour près de 3,7 M€ les équipements non ventilés dans les précédentes thématiques. On trouve notamment la contribution de l'agglomération au SDIS pour un montant de 2 M€ mais également les dépenses réalisées sur l'Hôtel d'agglomération ;
- enfin, 10,3 M€ sont affectés à la thématique Transports publics, mobilités et routes. On y retrouve notamment le financement de la DSP de Transports Urbains et de l'achat des bus, les circulations douces, l'Aéroport...

Au titre des **missions transversales**, il convient de noter que **7,7 M€** (10,0 % des crédits) ont **été reversés aux communes** au titre de l'Attribution de Compensation, de la Dotation de Solidarité Communautaire et de divers fonds de concours.

Enfin, 6,5 M€ ont été consacrés au remboursement de l'annuité de la dette (contre 8,6 M€ en 2022).

RODEZ AGGLOMERATION Communauté d'agglomération
CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 25 JUIN 2024

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023 (PRESENTATION PAR BUDGET)

A – LE BUDGET PRINCIPAL

Les équilibres comptables 2023 s'établissent comme suit :

| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | | RECETTES DE FONCTIONNEMENT | | RESULTATS 2023 |
|---|----------------------|--|----------------------|-------------------|
| CHARGES A CARACTERE GENERAL | 6 256 451 | IMPOTS ET TAXES | 28 425 688 | |
| CHARGES DE PERSONNEL | 8 150 476 | DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS | 10 520 225 | |
| ATTENUATIONS DE PRODUITS | 8 588 943 | ATTENUATION DE CHARGES | 77 652 | |
| AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 6 945 077 | PRODUITS DES SERVICES & VENTES | 2 139 247 | |
| CHARGES FINANCIERES | 535 581 | AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 546 142 | |
| CHARGES EXCEPTIONNELLES | 95 332 | PRODUITS FINANCIERS | 5 924 | |
| | | PRODUITS EXCEPTIONNELS (*) | 4 784 419 | |
| OPERATIONS REELLES | 30 571 959 | OPERATIONS REELLES | 46 499 296,35 | |
| OPERATIONS D'ORDRE | 30 361 548 | OPERATIONS D'ORDRE | 20 373 834,36 | |
| | | REPORTS RESULTATS 2022 | 10 145 956,91 | |
| TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 60 933 506,86 | TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 77 019 087,62 | 16 085 581 |

| DEPENSES D'INVESTISSEMENT | | RECETTES D'INVESTISSEMENT | | RESULTATS 2023 |
|--|--------------------|--|--------------------|-------------------|
| OPERATIONS D'INVESTISSEMENT | 15 925 479 | RESSOURCES PROPRES | 4 179 383 | |
| REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE | 3 883 376 | RECOURS A L'EMPRUNT | 3 000 000 | |
| OPERATIONS REELLES | 19 808 855 | OPERATIONS REELLES | 7 179 383 | |
| OPERATIONS D'ORDRE | 20 404 110 | OPERATIONS D'ORDRE | 30 391 823 | |
| | | REPORTS RESULTATS 2022 | 7 833 615 | |
| TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 40 212 965 | TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT | 45 404 821 | |
| TOTAL DEPENSES | 101 146 472 | TOTAL RECETTES | 122 423 908 | 21 277 436 |

(*) Les produits de cessions (articles 775) sont habituellement retraités en section d'investissement dans la chaîne de l'épargne en raison de leur volume et de leur impact exceptionnel sur les niveaux d'épargne

Les résultats 2023 affichent des excédents en section de fonctionnement de 16,1 M€ et en section d'investissement de 5,2 M€.

Pour analyser le compte administratif 2023, nous étudierons plus en détail les Grands Équilibres de l'épargne, déterminés sur la base du précédent tableau mais avec les retraitements suivants :

- neutralisation des opérations d'ordre qui s'équilibrent en dépenses et en recettes. A noter en 2023 la cession de la Maison d'Arrêt à l'Etat qui nécessite la sortie de l'Actif de l'équipement et des recettes y afférentes (subventions reçues). Cela impacte le niveau des dépenses et des recettes à hauteur de 19 M€ (mais sans flux de trésorerie)
- neutralisation des reports de résultats antérieurs (y compris les résultats affectés en réserves d'investissements au compte 1068) afin de ne retenir que les opérations réalisées sur 2023 ;
- retraitement des produits de cessions (article 775) comptabilisés en section de fonctionnement mais retraités hors du calcul de l'épargne (en section d'investissement) afin de ne pas perturber la lecture des résultats annuels.

Les Grands équilibres de l'épargne pour 2023 se traduisent comme suit :

| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | | RECETTES DE FONCTIONNEMENT | |
|------------------------------|-------------------|----------------------------|-------------------|
| DEPENSES D'EXPLOITATION | 14 406 927 | IMPÔTS & TAXES | 28 425 688 |
| SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS | 6 945 077 | DOTATIONS & PARTICIPATIONS | 10 520 225 |
| REVERSEMENTS DE FISCALITE | 8 588 943 | PRODUITS D'EXPLOITATION | 2 763 041 |
| AUTRES DEPENSES | 630 912 | PRODUITS FIN. ET EXCEPT. | 192 663 |
| DEPENSES REELLES | 30 571 859 | RECETTES REELLES | 41 901 616 |
| EPARGNE BRUTE | 11 329 757 | | |

| DEPENSES D'INVESTISSEMENT | | RECETTES D'INVESTISSEMENT | |
|---------------------------|-------------------|-----------------------------------|-------------------|
| DEPENSES D'EQUIPEMENT | 6 799 505 | RESSOURCES PROPRES ET SUBVENTIONS | 8 336 641 |
| SUBVENTIONS ET AUTRES | 9 125 974 | RECOURS A L'EMPRUNT | 3 000 000 |
| REMB. CAPITAL DE LA DETTE | 3 883 376 | EPARGNE BRUTE | 11 329 757 |
| DEPENSES REELLES | 19 808 855 | RECETTES REELLES | 22 666 398 |

Cf Grands Equilibres détaillés en annexe

RODEZ AGGLOMERATION Communauté d'agglomération
CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 25 JUIN 2024

1. Section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement est alimenté en recettes à hauteur de **41,9 M€** soit une hausse de 4,7 % par rapport à 2022 et il s'établit à **30,6 M€** en dépenses, soit +1,9 % par rapport à l'année précédente.

La progression des recettes conjuguée à une hausse plus limitée des dépenses se traduit par une amélioration des niveaux d'épargne.

➔ **Les recettes réelles de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement du Budget Principal sont essentiellement de trois ordres : les produits fiscaux et les compensations fiscales qui y sont rattachés ; les dotations et contributions de nos partenaires institutionnels ; les produits d'exploitation.

➤ Les recettes fiscales et leurs compensations

Depuis 2021, le panier fiscal de l'agglomération n'intègre plus la recette correspondante à la Taxe d'habitation sur les résidences principales. Elle reçoit en compensation une fraction de la TVA nationale. Celle-ci a progressé de 3% entre 2022 et 2023.

Par ailleurs, depuis 2021, les établissements industriels bénéficient d'un abattement de 50 % sur leur base fiscale permettant d'établir le montant de leur Taxe foncière et de leur Cotisation foncière des entreprises (CFE). Cet abattement est compensé par l'Etat et représente un produit d'1,9 M€ dans les comptes de l'agglomération.

Enfin, à compter de 2023, l'agglomération ne perçoit plus le produit de la Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises (CVAE). Celle-ci est remplacée par une nouvelle fraction de TVA qui s'établit en 2023 à 5,2 M€ compte tenu des modalités de calcul pour la fixation de la compensation (pour un produit de CVAE perçu en 2022 à hauteur de 4,7 M€)

Les recettes fiscales et leurs compensations progressent en 2023 de +6 % du fait de l'évolution du produit de TVA et du dynamisme des bases de la CFE.

| | 2022 | 2023 | Δ % |
|--|---------------|---------------|-------------|
| Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) | 8 572 | 8 948 | + 4% |
| Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (TH) | 510 | 727 | + 43% |
| Taxe Foncière non bâtie et Taxe additionnelle sur les Propriétés Non Bâties (TFNB / TAFNB) | 119 | 125 | + 5% |
| Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) | 4 727 | 0 | - 100% |
| Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) | 1 293 | 1 487 | + 15% |
| Contribution Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) | 375 | 400 | + 7% |
| Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) | 3 611 | 3 611 | |
| Fraction de TVA Nationale (Compensation CVAE) | 0 | 5 208 | - |
| Fraction de TVA Nationale (Compensation THRP) | 7 697 | 7 907 | + 3% |
| Fraction de TVA Nationale (Compensation THRP - Régularisation N-1) | 19 | -71 | - 476% |
| TOTAL FISCALITE | 19 207 | 20 506 | + 7% |
| Compensations fiscales | 3 620 | 3 794 | + 5% |
| Total Fiscalite et compensations fiscales | 22 827 | 24 300 | + 6% |

RODEZ AGGLOMERATION Communauté d'agglomération

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 25 JUIN 2024

- Les dotations et participations :
 - La Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) en constitue la majeure partie (6,0 M€). Celle-ci progresse modérément en 2023 de 0,6 %.
 - Les participations 2023 se situent à un montant de 770 K€. Ces produits correspondent aux financements perçus auprès de nos partenaires sur les projets menés par l'agglomération (Programme alimentaire territorial, Gens du Voyage, Contrat local de santé, CROUS, FCTVA...).
- Les produits d'exploitation (chapitres 70, 75 et 013) s'élèvent en 2023 à 2,8 M€ (soit 7 % des recettes de fonctionnement). Ce poste résulte principalement des recettes générées :
 - par les régies du Pôle Aquatique, des Musées, des gens du voyages, Restaurant Universitaire... ;
 - par le remboursement de frais généraux par les Budgets Annexes de la Collecte et de l'Assainissement ;
 - par la perception de loyers sur des bâtiments propriétés de Rodez agglomération : loyers Maison de l'économie, Maisons de santé, ...Le poste affiche une progression (+1,5 %).

➤ **Les dépenses réelles de fonctionnement**

Ces dépenses sont réparties en cinq postes : les dépenses d'exploitation, les subventions et contributions, les Reversements de fiscalité, les intérêts de la dette et les dépenses exceptionnelles.

- Les dépenses d'exploitation regroupent :
 - Les dépenses de gestion (chapitre 011) qui s'élèvent à 6,3 M€ en 2023, en progression de +8,7 %, évoluent sous l'effet de l'inflation des dépenses énergétiques (+282 k€) qui a néanmoins pu être contenue par la mise en œuvre de mesures de sobriété, par une météo plus clémente et par l'application du bouclier énergétique.
A noter par ailleurs les dépenses relatives à l'organisation du festival du Développement Durable (103 k€), à la démarche Économie circulaire (50 k€) et au Programme alimentaire territorial (46 k€) sans équivalent en 2022.
 - Les dépenses de personnel (chapitre 012) qui s'élèvent à 8,2 M€ progressent de 6,6 % du fait des évolutions réglementaires dont celles portant sur la valorisation du point d'indice (+3,5 % et +1,5 % en juillet 2022 et 2023), de l'octroi de la prime exceptionnelle pouvoir d'achat, et de l'effet report en année pleine de recrutements 2022.
- Les Subventions et Contributions (chapitre 65) mobilisent 6,9 M€ en 2023, soit une diminution de 1,2 % par rapport à 2022. Ce chapitre regroupe pour l'essentiel :
 - les subventions aux associations qui représentent 714 k€ (+1,4 %) ;
 - les participations versées par Rodez agglomération aux divers organismes dans lesquels la Communauté est partie prenante ou ceux qui assurent la gestion de services communautaires (Syndicats mixtes, école de musique, EPCC, communes...) en hausse de 7,8 % ;
 - les subventions d'équilibre versées aux Budgets annexes des Transports urbains (667 k€), de l'office de tourisme (566 k€) et de l'assainissement non collectif (12 k€) – *ces contributions sont explicitées dans les paragraphes dédiées aux budgets annexes.*
- Les reversements diminuent par rapport à 2022 (-0,2 %) du fait de la diminution du Fonds de Péréquation des ressources intercommunale porté par l'agglomération (1, 6 M€ en 2023 contre 1,75 M€ en 2022). Pour le reste, nous retrouvons les versements effectués au profit des communes, à savoir l'Attribution de Compensation et la Dotation de Solidarité Communautaire, pour des montants respectifs de 5,9 M€ et 1 M€.
- Les intérêts de la dette relatifs à l'année 2023 s'établissent à 536 k€, en diminution par rapport à 2022 du fait du désendettement de l'agglomération, et cela malgré la progression des taux d'intérêts sur les emprunts indexés et malgré la réalisation d'un emprunt complémentaire de 3 M€ en 2023.

RODEZ AGGLOMERATION Communauté d'agglomération
CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 25 JUIN 2024

➔ **Les soldes d'épargne**

| en milliers d'euros | 2022 | 2023 | Evolution | |
|---|---------------|---------------|----------------|----------------|
| | | | Montant | % |
| Produits de gestion | 39 870 | 41 709 | + 1 839 | + 4,6% |
| - Charges de gestion | -29 034 | -29 941 | - 907 | + 3,1% |
| = EPARGNE DE GESTION | 10 836 | 11 768 | + 932 | + 8,6% |
| - Intérêts | -579 | -536 | + 43 | - 7,5% |
| Solde Résultats financier et exceptionnel | -225 | 97 | + 322 | - 143,2% |
| = EPARGNE BRUTE | 10 032 | 11 330 | + 1 297 | + 12,9% |
| - Remboursement du Capital de la dette | -4 706 | -3 865 | + 840 | - 17,9% |
| = EPARGNE NETTE | 5 327 | 7 464 | + 2 137 | + 40,1% |

Les différents niveaux d'épargne sont en progression du fait de la croissance globale des produits. Les niveaux d'épargne restent soutenus et permettent le financement des investissements tout en garantissant le désendettement de l'agglomération.

2. Section d'Investissement

➔ **Les dépenses réelles d'investissement**

Les dépenses en section d'investissement s'élèvent globalement à 19,8 M€. Déduction faite du remboursement en capital de la dette (3,9 M€), les investissements s'élèvent à 15,9 M€ (16,9 M€ en 2022).

Les principales dépenses portent pour l'essentiel sur :

- Les subventions pour l'habitat (convention Aides à la Pierre, Programme de Rénovation Urbaine, action foncière pour les communes) pour 4,6 M€ dont 1,5 M€ octroyés par délégation de l'ANAH et de l'Etat et 0,5 M€ débloqués pour l'achat à Rodez Agglo Habitat de titres participatifs
- Le versement de Fonds de concours aux communes pour un total de 0,8 M€
- Les travaux d'aménagement de la nouvelle MSP d'Olemps (0,5 M€)
- Les travaux d'aménagement de l'accueil et de la boutique de l'Office de Tourisme dans le bâtiment du Musée Fenaille (0,6 M€)
- Les travaux divers sur le patrimoine dont les travaux sur le réseau de pluvial (0,8 M€) et sur les bâtiments (0,7 M€ dont 0,2 M€ suite à l'incendie de la MdE)
- La contribution auprès de l'Etat pour la réalisation du shunt de la Gineste (0,6 M€) et auprès du Département de l'Aveyron pour les carrefours de St Joseph (0,3 M€) et du Monastère (0,2 M€)
- L'acquisition de réserves foncières aux abords de la ZAC de Bourran (1,35 M€)

A noter en 2023, l'engagement de nouvelles opérations dont les réalisations se traduiront courant 2024 (extension CTC, rénovation énergétique des bâtiments, aménagement de la maison du Passet, acquisitions foncières Commissariat et St Louis...). Une somme de 13,7 M€ est inscrite en reports de crédits 2023 dans le budget 2024.

➔ **Le financement de l'investissement**

Le financement de l'investissement est assuré :

- par l'épargne brute, représentant 57 % du financement ;
- par les ressources externes « définitives » dont le Fonds de Compensation de la TVA, la Taxe d'aménagement et les subventions d'équipement versées par les partenaires co-financiers pour un montant total de 8,3 M€, soit 42 % des ressources d'investissement ;
A noter également dans cette rubrique, 4,6 M€ encaissés au titre des cessions avec, entre autres, la cession du bâtiment Rozier (0,7 M€), de Burloup 1 (2 M€) et de la Maison d'arrêt (1,8 M€) ;

Au titre de 2023, un emprunt de 3 M€ a été levé afin d'alimenter le fonds de roulement de l'agglomération.

RODEZ AGGLOMERATION Communauté d'agglomération

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 25 JUIN 2024

➤ La dette

L'agglomération s'est désendettée en 2023 sur son budget principal à hauteur de 0,9 M€. L'encours de dette sur ce Budget s'élève ainsi fin 2023 à 19,4 M€ (31,1 M€ fin 2020 et 20,3 M€ fin 2022). En effet, le remboursement du capital de la dette (3,9 M€) est supérieur au recours à l'emprunt réalisé en juin par l'agglomération (3 M€).

Rapportée à l'épargne Brute, la durée de désendettement de Rodez agglomération sur le Budget Principal s'élève à 1,7 années et assure ainsi une excellente solvabilité budgétaire de la collectivité.

Dans la continuité de 2022, le niveau des dépenses du Budget Principal a été impacté par le contexte inflationniste global. Cependant les équilibres budgétaires ont pu être préservés et améliorés grâce à une gestion rigoureuse des dépenses et au dynamisme de la fiscalité. L'agglomération conserve ainsi une situation financière solide qui lui permet de poursuivre le programme d'investissement engagé dans le mandat, sans activer le levier fiscal et en continuant de se désendetter.

B - Le Budget annexe Assainissement collectif

Le Budget annexe Assainissement Collectif étant assujéti à la TVA, les opérations budgétaires s'expriment hors TVA. Les équilibres comptables 2023 sont les suivants :

| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | | RECETTES DE FONCTIONNEMENT | | RESULTATS 2023 |
|---|------------------|--|-------------------|-------------------|
| CHARGES A CARACTERE GENERAL | 157 739 | PRODUITS DES SERVICES & VENTES | 2 532 527 | |
| CHARGES DE PERSONNEL | 248 556 | DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS | 0 | |
| AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 2 | AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 22 947 | |
| CHARGES FINANCIERES | 94 760 | PRODUITS EXCEPTIONNELS (*) | 56 | |
| CHARGES EXCEPTIONNELLES | 1 996 | | | |
| OPERATIONS REELLES | 503 053 | OPERATIONS REELLES | 2 555 530 | |
| OPERATIONS D'ORDRE | 1 932 205 | OPERATIONS D'ORDRE | 488 243 | |
| | | REPORTS RESULTATS 2022 | 2 487 349 | |
| TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 2 435 258 | TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 5 531 122 | 3 095 864 |
| DEPENSES D'INVESTISSEMENT | | RECETTES D'INVESTISSEMENT | | RESULTATS 2023 |
| OPERATIONS D'INVESTISSEMENT | 2 498 088 | RESSOURCES PROPRES | 918 288 | |
| REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE | 892 984 | RECOURS A L'EMPRUNT | 0 | |
| OPERATIONS REELLES | 3 391 071 | OPERATIONS REELLES | 918 288 | |
| OPERATIONS D'ORDRE | 566 225 | OPERATIONS D'ORDRE | 2 010 187 | |
| | | REPORTS RESULTATS 2022 | 5 295 263 | |
| TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 3 957 296 | TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT | 8 223 738 | 4 266 442 |
| TOTAL DEPENSES | 6 392 554 | TOTAL RECETTES | 13 754 860 | 7 362 306 |

➤ Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement du budget assainissement collectif (opérations réelles) se chiffrent à 2,6 M€ et sont constituées :

- d'une part, des produits des services (chapitre 70) pour près de 2,5 M€ et qui représentent 99 % des ressources réelles de ce budget. L'essentiel de ce produit provient de la surtaxe d'assainissement perçue auprès des usagers (2,4 M€). S'y ajoute la participation financière du Budget Principal pour l'évacuation des eaux pluviales (166 K€) ;
- d'autre part, la redevance payée par le délégataire pour l'exploitation des réseaux communautaires.

A noter que l'Agence de l'eau ne finance plus depuis 2022 la performance épuratoire des stations.

RODEZ AGGLOMERATION Communauté d'agglomération
CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 25 JUIN 2024

➔ **Les dépenses réelles de fonctionnement**

S'agissant d'un service affermé, les charges de fonctionnement réelles sont relativement limitées. Elles s'élèvent à 503 K€, et sont réparties entre :

- les charges à caractère général pour 158 K€ (chapitre 011) constituées, pour l'essentiel de la contribution du Budget annexe vers le Budget principal pour la couverture des frais de structure de l'agglomération ;
- les charges de personnel (chapitre 012) d'un montant de 248 k€ ;
- les intérêts de la dette pour 95 k€.

➔ **Les soldes d'épargne**

Le Budget annexe dégage un autofinancement brut de 2,1 M€. Après déduction du remboursement du capital de la dette (893 k€), l'autofinancement net s'élève à 1,2 M€ disponible pour le financement des investissements.

➔ **L'investissement**

Les dépenses d'équipement s'élèvent en 2023 à 2,5 M€ (contre 1,9 M€ en 2022). Elles correspondent pour l'essentiel à des travaux sur les réseaux d'assainissement des différentes communes. En recettes, 639 k€ HT sont réaffectés au Budget Principal de l'agglomération au titre du réseau des eaux pluviales. Seules les opérations clôturées font l'objet d'une refacturation.

Le financement des investissements est par ailleurs assuré par l'autofinancement et par une quote-part de la Taxe d'Aménagement (31 %) affectée au Budget Assainissement (soit 279 K€).

Le Budget Annexe n'a pas eu recours à l'emprunt en 2023. Le niveau de l'encours de dette s'établit à 2,9 M€.

En résumé : l'épargne brute annuelle du Budget annexe « Assainissement Collectif » et le Fonds de roulement assurent le financement du plan pluriannuel d'investissement sans nécessiter à court terme, de recourir à l'emprunt.

C - Le Budget annexe pour la Collecte des déchets

Les équilibres budgétaires du budget annexe s'établissent comme suit :

| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | | RECETTES DE FONCTIONNEMENT | | RESULTATS 2023 | |
|---|------------------|--|-------------------|-------------------|-------------------|
| CHARGES A CARACTERE GENERAL | 5 075 209 | IMPOTS ET TAXES | 8 039 848 | | |
| CHARGES DE PERSONNEL | 2 696 333 | DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS | 108 874 | | |
| AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 179 832 | ATTENUATION DE CHARGES | 5 421 | | |
| CHARGES EXCEPTIONNELLES | 15 629 | PRODUITS DES SERVICES & VENTES | 1 340 471 | | |
| | | AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 20 712 | | |
| | | PRODUITS EXCEPTIONNELS (*) | 52 023 | | |
| OPERATIONS REELLES | 7 967 004 | OPERATIONS REELLES | 9 567 349 | | |
| OPERATIONS D'ORDRE | 744 266 | OPERATIONS D'ORDRE | 27 002 | | |
| | | REPORTS RESULTATS 2022 | 2 855 258 | | |
| TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 8 711 270 | TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 12 449 609 | | 3 738 338 |
| DEPENSES D'INVESTISSEMENT | | RECETTES D'INVESTISSEMENT | | | RESULTATS 2023 |
| OPERATIONS D'INVESTISSEMENT | 882 240 | RESSOURCES PROPRES | 111 822 | | |
| OPERATIONS REELLES | 882 240 | OPERATIONS REELLES | 111 822 | | |
| OPERATIONS D'ORDRE | 27 002 | OPERATIONS D'ORDRE | 744 266 | | |
| | | REPORTS RESULTATS 2022 | 3 981 939 | | |
| TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 909 241 | TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT | 4 838 028 | 3 928 787 | |
| TOTAL DEPENSES | 9 620 511 | TOTAL RECETTES | 17 287 637 | 7 667 125 | |

RODEZ AGGLOMERATION Communauté d'agglomération

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 25 JUIN 2024

↻ Les recettes réelles de fonctionnement

Les ressources du Budget de Collecte des Déchets sont principalement constituées :

- de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), dont le produit a atteint 8,0 M€ en 2023 (en progression de + 8,6 % par rapport à 2022).
- de la redevance spéciale perçue pour la collecte et l'élimination des déchets issue des activités professionnelles (1,1 M€).
- des aides perçues auprès des différents partenaires (CITEO, SYDOM). Elles s'élèvent, en 2022, à 108 K€.
- de diverses recettes d'exploitation (reprise des déchets déposés en déchetteries, location de bennes, mise à disposition de composteurs...) pour un montant total de 258 K€.

Le total des produits réels de fonctionnement se porte à 9,6 M€, en hausse de 7,2 % par rapport à 2022.

↻ Les dépenses réelles de fonctionnement

Le total des dépenses réelles de fonctionnement se situe à 8,0 M€, soit +5,2 % par rapport à 2022.

- Les charges à caractère général s'élèvent à 5,1 M€ en hausse de 4,5 %, conséquence des revalorisations du coût du transport et du traitement des déchets ;
- Les charges de personnel s'élèvent à 2,7 M€, en progression de 9,0 % par rapport à 2022, à effectif constant, du fait des évolutions successives du point d'indice, du versement de la prime pouvoir d'achat et de la revalorisation du régime indemnitaire des catégories C ;
- Dans les charges de gestion courante figure la cotisation au SYDOM (162 K€).

↻ Les soldes d'épargne

En l'absence de dette sur le budget de collecte, les différents niveaux d'épargne (épargne brute et nette) sont de même valeur, soit 1,6 M€ pour 2023 (contre 1,3 M€ en 2022).

↻ Les investissements

Le volume d'investissement s'élève, en 2023, à 882 k€ (1 450 k€ en 2022). Les dépenses portent pour l'essentiel sur les matériels de collecte (221 k€) et l'aménagement de points d'apports volontaires et des travaux de conteneurisation enterrée (600 k€).

Si le niveau des réalisations est en baisse par rapport à 2022 (-568 k€), le niveau de restes à réaliser suite aux commandes lancées en 2023 pour le renouvellement des matériels de collecte et pour l'aménagement de nouveaux points de regroupement a progressé de +925 k€ pour atteindre, en 2023, 1,7 M€ en dépenses. Les réalisations seront donc constatées sur l'exercice 2024.

Ces dépenses sont financées par l'épargne, le FCTVA, et le Fonds de Roulement disponible sur le budget.

Le Budget Collecte des Déchets est doté d'une capacité d'autofinancement et d'un Fonds de Roulement lui permettant d'assumer, sans recourir à l'emprunt, son programme d'investissement sur les années à venir et d'améliorer les différents modes de collecte (déchèteries, renouvellement des bennes, points de regroupements...).

L'évolution des dépenses de fonctionnement, notamment le coût du traitement et de la collecte (masse salariale et carburant), nécessite une vigilance accrue quant aux équilibres futurs du budget.

RODEZ AGGLOMERATION Communauté d'agglomération
CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 25 JUIN 2024

D - Le Budget annexe des Transports Urbains

La section de fonctionnement du Budget annexe s'équilibre en 2023 à hauteur de 7,4 M€ en progression de 4,6 % par rapport à 2022.

BUDGET TRANSPORTS URBAINS

| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | | RECETTES DE FONCTIONNEMENT | | RESULTATS 2023 |
|---|------------------|--|------------------|----------------|
| CHARGES A CARACTERE GENERAL | 6 639 627 | IMPOTS ET TAXES | 5 979 668 | |
| CHARGES DE PERSONNEL | 95 980 | DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS | 507 513 | |
| ATTENUATIONS DE PRODUITS | 1 632 | AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 870 809 | |
| AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 5 648 | ATTENUATION DE CHARGES | 42 | |
| CHARGES FINANCIERES | 85 003 | PRODUITS EXCEPTIONNELS (*) | 16 506 | |
| OPERATIONS REELLES | 6 827 889 | OPERATIONS REELLES | 7 374 536 | |
| OPERATIONS D'ORDRE | 555 460 | OPERATIONS D'ORDRE | 8 812 | |
| TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 7 383 349 | TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 7 383 349 | |
| 0 | | | | |
| DEPENSES D'INVESTISSEMENT | | RECETTES D'INVESTISSEMENT | | |
| OPERATIONS D'INVESTISSEMENT | 918 792 | RESSOURCES PROPRES | 0 | |
| REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE | 355 644 | RECOURS A L'EMPRUNT | 2 000 000 | |
| OPERATIONS REELLES | 1 274 436 | OPERATIONS REELLES | 2 000 000 | |
| OPERATIONS D'ORDRE | 8 812 | OPERATIONS D'ORDRE | 555 460 | |
| REPORTS RESULTATS 2022 | 325 822 | | | |
| TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 1 609 070 | TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT | 2 555 460 | |
| 946 390 | | 946 390 | | |
| TOTAL DEPENSES | 8 992 419 | TOTAL RECETTES | 9 938 809 | 946 390 |

➤ **Les recettes réelles de fonctionnement**

- Le Versement Transport (V.T.) constitue la principale ressource de ce budget. Celui-ci s'établit en 2023 à 5,9 M€ contre 5,4 M€ en 2022 soit une progression de +10 % poussée par la progression globale de la masse salariale des entreprises sur le territoire.
- Les dotations et participations s'élèvent, pour leur part, à 508 K€. Elles sont composées de la Dotation Générale de Décentralisation (371 K€) et de la compensation V.T. versée par l'État suite au relèvement du seuil d'assujettissement (de 9 à 11 salariées) soit 35 k€. Celles-ci sont stables. En 2023, une aide complémentaire de l'Etat de 86 k€ a été versée pour faire face à la progression du coût des énergies.
- Le Budget annexe Transports Urbain encaisse par ailleurs les redevances perçues auprès du délégataire du réseau (83 k€) et pour l'affichage publicitaire sur les arrêts de bus (106 k€).
- Enfin, la subvention pour équilibre du budget versée par le Budget Principal en 2023 s'établit à 664 k€ contre 1 049 k€ en 2022 du fait principalement de la progression du Versement Transport.

➤ **Les dépenses réelles de fonctionnement**

Les charges de fonctionnement réelles du budget annexe affichent pour 2023 un total de 6,8 M€ contre 6,4 M€ en 2022 (+6 %).

- Elles sont constituées des charges de gestion courante : 6,6 M€ (contre 6,2 M€) constituées pour l'essentiel (6,5 M€) par la prestation versée à l'exploitant du service. L'évolution est liée à la progression globale des dépenses du délégataire impactant directement les modalités de facturation de la délégation.
- Les charges de personnel s'élèvent à 96 k€ ;
- Les frais financiers se chiffrent à 85 k€, en progression du fait de l'évolution des taux d'intérêt et de la contractualisation, en 2023 d'un nouvel emprunt.

➤ **L'investissement**

Les investissements réels hors dette s'élèvent à 919 k€ portant sur le renouvellement de bus prévu dans le cadre de la DSP.

L'annuité de la dette en capital s'élève à 355 k€ dont 106k€ pour le remboursement de l'avance remboursable versée par l'État en période COVID.

RODEZ AGGLOMERATION Communauté d'agglomération
CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 25 JUIN 2024

Le financement des investissements a nécessité le recours à un nouvel emprunt courant 2023 pour un montant de 2 M€.

*Le Budget annexe des Transports Urbains a bénéficié en 2023 du dynamisme de sa ressource principale qu'est le versement mobilité. Cela a permis de réduire l'impact de la progression des dépenses qui touche ce budget depuis le début de la crise inflationniste.
 Le renouvellement de la flotte de bus initié en 2022 a nécessité le recours à un nouvel emprunt pour 2023.*

E - Le Budget annexe Eau de Rodez

Le budget annexe « Eau de Rodez », retrace les écritures relatives à l'activité de la Régie Eau sur le territoire de la commune de Rodez.

Les équilibres comptables 2023 s'établissent comme suit :

| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | | RECETTES DE FONCTIONNEMENT | | RESULTATS 2023 |
|---|------------------|---|------------------|------------------|
| CHARGES A CARACTERE GENERAL | 883 303 | PRODUITS DES SERVICES & VENTES | 2 528 013 | |
| CHARGES DE PERSONNEL | 586 077 | ATTENUATION DE CHARGES | 53 512 | |
| AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 849 | AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 4 379 | |
| ATTENUATIONS DE PRODUITS | 362 150 | PRODUITS EXCEPTIONNELS (*) | 912 | |
| CHARGES EXCEPTIONNELLES | 7 940 | OPERATIONS REELLES | 2 586 817 | |
| OPERATIONS REELLES | 1 840 319 | OPERATIONS D'ORDRE | 2 612 | |
| OPERATIONS D'ORDRE | 567 923 | REPORTS RESULTATS 2022 | 1 014 254 | |
| TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 2 408 242 | TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 3 603 683 | 1 195 441 |
| DEPENSES D'INVESTISSEMENT | | RECETTES D'INVESTISSEMENT | | RESULTATS 2023 |
| OPERATIONS D'INVESTISSEMENT | 1 532 889 | RESSOURCES PROPRES | 25 944 | |
| OPERATIONS REELLES | 1 532 889 | OPERATIONS REELLES | 25 944 | |
| OPERATIONS D'ORDRE | 2 612 | OPERATIONS D'ORDRE | 567 923 | |
| | | REPORTS RESULTATS 2022 | 926 326 | |
| TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 1 535 501 | TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT | 1 520 193 | -15 308 |
| TOTAL DEPENSES | 3 943 744 | TOTAL RECETTES | 5 123 877 | 1 180 133 |

➤ **Les recettes de fonctionnement**

Les recettes réelles de fonctionnement se chiffrent en 2023 à 2,6 M€ et sont composées :

- Des facturations aux usagers (abonnements, consommations, redevances pollution et prélèvement). Le produit global s'élève à 2,4 M€.
- De facturations diverses aux usagers du service (travaux de branchements ou prestations diverses).

➤ **Les dépenses de fonctionnement**

Le total des charges de fonctionnement s'établit à 2,4 M€ dont 567 k€ de dépenses d'ordre (amortissements). Elles sont constituées des dépenses nécessaires au fonctionnement de la régie et concernent pour l'essentiel :

- des charges de personnel pour 586 k€ (+1,1 %) ;
- du reversement à l'agence de l'eau de la redevance pollution (362 k€) ;
- des charges de gestion courante (pour 883 k€) dont la redevance prélèvement, les dépenses d'exploitation de l'usine de traitement de la Boissonnade, l'achat d'eau à EDF sur le barrage du Sarret et auprès du SIAEP de Montbazens, l'achat de matériaux et fournitures diverses, la location des sites d'hébergement de la Régie et la contribution au Budget Principal pour les dépenses de structures de l'agglomération.

➤ **Les soldes d'épargne**

L'autofinancement brut dégagé en 2023 par le budget annexe de l'eau s'établit à 752 k€ (recette réelles – dépenses réelles de fonctionnement) garantissant le financement de ses investissements.

RODEZ AGGLOMERATION Communauté d'agglomération
CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 25 JUIN 2024

➤ **L'investissement**

Les investissements mandatés en 2023 s'élèvent à 1 533 k€ (contre 845 k€ en 2022), avec pour l'essentiel les travaux relatifs au maillage Bourran Bel-air (604 k€) et à la réfection du réservoir de la Boissonnade (683 k€).

Le budget annexe du budget de l'Eau ne comporte aucune dette bancaire fin 2023.

Dans la continuité des exercices comptables précédents, le budget annexe Eau de Rodez a pu dégager les marges de fonctionnement suffisantes pour le financement de ses investissements dont le niveau affiche une progression significative en 2023. Les capacités financières restent préservées pour l'avenir.

F - Le Budget Office de Tourisme

Le budget annexe Office de Tourisme a été créé par délibération du Conseil Communautaire du 2 novembre 2021 (délibération n° 211102-187-DL). Il fait suite à l'intégration au sein de l'agglomération des activités de l'office de tourisme ainsi que l'organisation des grands spectacles à l'Amphithéâtre de Rodez. Le budget annexe retrace les flux financiers y afférents.

Les équilibres du premier exercice comptable s'établissent comme suit :

| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | | RECETTES DE FONCTIONNEMENT | | RESULTATS 2023 | |
|---|----------------|--|------------------|----------------|----------------|
| CHARGES A CARACTERE GENERAL | 342 053 | DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS | 549 093 | | |
| CHARGES DE PERSONNEL | 445 964 | AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 108 551 | | |
| AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 3 394 | AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 248 071 | | |
| CHARGES FINANCIERES | 684 | ATTENUATION DE CHARGES | 8 526 | | |
| | | PRODUITS EXCEPTIONNELS (*) | 1 222 | | |
| OPERATIONS REELLES | 792 095 | OPERATIONS REELLES | 915 463 | | |
| OPERATIONS D'ORDRE | 17 786 | OPERATIONS D'ORDRE | 0 | | |
| | | REPORTS RESULTATS 2022 | 258 263 | | |
| TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 809 881 | TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 1 173 726 | | 363 844 |
| | | | | | |
| DEPENSES D'INVESTISSEMENT | | RECETTES D'INVESTISSEMENT | | RESULTATS 2023 | |
| OPERATIONS D'INVESTISSEMENT | 11 506 | RESSOURCES PROPRES | 219 | | |
| OPERATIONS REELLES | 11 506 | OPERATIONS REELLES | 219 | | |
| OPERATIONS D'ORDRE | 0 | OPERATIONS D'ORDRE | 17 786 | | |
| | | REPORTS RESULTATS 2022 | 97 832 | | |
| TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 11 506 | TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT | 115 837 | | 104 331 |
| TOTAL DEPENSES | 821 387 | TOTAL RECETTES | 1 289 563 | 468 176 | |

Les deux activités Office de Tourisme et Amphithéâtre sont analytiquement dissociées afin de retracer au mieux chacune des thématiques.

➤ **La Gestion de l'office de tourisme**

L'année 2023 est marquée par le regroupement de l'Office de Tourisme avec le Musée Fenaille ainsi que par le déménagement d'une partie des services dans le bâtiment de l'agglomération situé au 33 avenue Victor Hugo. Cette mutualisation des moyens s'accompagne d'une rationalisation des dépenses et d'une mutualisation des moyens qui se traduit comptablement par le transfert de l'activité boutique sur le Budget annexe des Boutiques et de l'activité commercialisation des visites guidées vers le budget Principal dans le cadre du Pays d'Art et d'histoire.

Les dépenses se chiffrent globalement à 748 k€ :

- les charges de personnel s'établissent à 420 k€ ;
- les charges de gestion courante s'établissent à 306 k€ comprenant notamment les loyers de l'Office de Tourisme jusqu'au mois de septembre, les charges de structure de l'agglomération et la gestion quotidienne de l'activité.

RODEZ AGGLOMERATION Communauté d'agglomération

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 25 JUIN 2024

Les recettes affectées au service se chiffrent à 778 k€ et correspondent pour l'essentiel :

- au produit de la taxe de séjour qui s'établit pour 2023 à 217 k€ (chapitre 75) ;
- à la contribution du Budget Principal versée en début d'exercice pour l'équilibre de l'activité soit 549 k€.

Le résultat constaté en 2023 sur l'office de tourisme s'établit donc à 30 k€, 197 k€ après intégration des résultats antérieurs, garantissant ainsi un fonds de roulement suffisant pour le fonctionnement de ce budget.

➤ La Gestion des Grands spectacles de l'Amphithéâtre

Les dépenses s'établissent à hauteur de 62 k€ et intègrent :

- les charges de personnel à 26 k€ ;
- les charges de gestion courante pour 36 k€ comprenant pour l'essentiel, les prestations nécessaires à l'organisation des spectacles (sécurité, ...).
-

Les recettes constatées se chiffrent à 138 k€ et comprennent pour l'essentiel :

- la rémunération des producteurs pour les spectacles mis en location (50 k€) ;
- la contribution du budget Principal pour de 86 k€ HT.

Le résultat constaté en 2023 sur la gestion de l'Amphithéâtre s'établit donc à 75 k€, 167k€ après reprise des excédents antérieurs.

Début 2022, les activités Office de Tourisme et gestion des Grands spectacles ont été intégrées dans les comptes de l'agglomération. Courant 2023, le regroupement des sites, la mutualisation des moyens et la mise en place d'une nouvelle organisation au sein du Pôle Culture / Tourisme ont eu des impacts sur l'affectation comptables et la structure des dépenses et des recettes. L'année 2023 demeure donc une nouvelle année de transition sur le plan comptable.

F - Le Budget Service Public d'Assainissement Non Collectif

Les produits du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) sont constitués pour l'essentiel des redevances perçues au titre des contrôles d'installations effectués. Celles-ci s'établissent au titre de l'année 2023 à 21 k€. La contribution versée en début d'année par le Budget Principal pour faire face aux problématiques de trésorerie sur le budget annexe s'établit à 12 k€ en 2023.

Les charges sur ce budget, essentiellement liées aux effectifs, s'élèvent à 47 K€.

Les excédents cumulés les années précédente permettent l'équilibre budgétaire.

G - Le Budget des Boutiques

En 2023, le budget annexe des boutiques a intégré les opérations de commercialisation réalisées sur les boutiques des musées mais également celle de l'Office de Tourisme qui a été intégrée début novembre sur le site du Musée Fenaille.

Le chiffre d'affaires lié à ces opérations s'élève à 33 K€ pour des dépenses affectées au budget de 72 K€ (achat de marchandises, publications et masse salariale pour l'essentiel). Le niveau des dépenses s'explique entre autres par la reprise (le rachat) du stock de la boutique de l'Office de Tourisme (13 k€).

Le Budget annexe affiche donc un déficit d'exploitation sur 2023. Après intégration de la variation des stocks, le résultat annuel s'établit à -33 k€ absorbé par le fonds de roulement global du budget annexe.

H - Le Budget Autorisation et Droits des Sols (ADS) hors agglomération

Le Budget annexe ADS constate les prestations réalisées par le service Droits des sols de Rodez agglomération au profit de 22 communes hors de la communauté. Ce budget est équilibré par les facturations aux communes bénéficiant de ce service, sur la base du nombre de dossiers traités.

Pour 2023, les recettes s'élèvent à 192 K€ pour des dépenses réelles qui se chiffrent à 172 K€, dégageant ainsi un résultat annuel de 20 K€ et un résultat comptable cumulé sur le budget de 140 k€.

RODEZ AGGLOMERATION Communauté d'agglomération

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 25 JUIN 2024

I - Le Budget Gémapi

Le Budget GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) est financé par le produit d'une taxe spécifique dont le produit est voté en Conseil d'agglomération. Stable depuis 2018, il affiche une baisse sur 2023 et s'élève à 146 K€. (52k€ complémentaires sont versés en complément de la suppression de la base THRS et en compensation de l'abattement pour moitié des bases fiscales des locaux industriels)

Les dépenses portées par l'agglomération (masse salariale et charges générales) font l'objet d'une facturation au Syndicat Mixte Bassin Versant Aveyron Amont (SMBV2A) au titre d'une mise à disposition de service à hauteur de 90 %. Le SMBV2A réalise les travaux d'aménagement des berges et facture à l'agglomération les prestations réalisées sur son territoire.

Le budget dégage au titre de 2023 une épargne excédentaire de 51 K€.

J - Le Budget des Zones d'Activités Économiques

Bien que présentant un caractère d'investissement, les aménagements des zones d'activités économiques sont budgétairement retracés en section de fonctionnement et font l'objet d'une comptabilité de stocks de terrains.

Les recettes de fonctionnement du budget des zones d'activités s'élèvent à 1,8 M€. Celles-ci correspondent pour l'essentiel à des cessions de parcelles sur Malan 5 (548 k€), sur la ZAE des Cazals (757 k€), sur Bel-Air et sur Naujac.

Le niveau des dépenses s'établit à 2,75 M€ dont 1,8 M€ concernent l'aménagement de la ZAE des Cazals et 0,9 M€ la ZAE de Malan 5.

A noter le remboursement de l'annuité de dette pour un montant de 303 k€ (dont 4 k€ d'intérêts).

K - Le Budget de la Z.A.C. de Bourran

La ZAC de Bourran, dont les opérations sont également retracées en section de fonctionnement, enregistre des dépenses à hauteur de 332 k€ avec pour l'essentiel, la finalisation de la rue de Londres et du parvis de la CCI.

L - Le Budget de la Z.A.C. de l'Estréniol

Les dépenses réalisées en section de fonctionnement en 2023 se chiffrent à 218 K€ pour la maîtrise d'œuvre et le lancement au dernier trimestre de la 2nde phase des travaux d'aménagement de la ZAC.

M – Le Budget de la Z.A.C. de Combarel

Les dépenses réalisées en 2023 représentent 450 k€ dont 246 k€ pour la démolition du mur sur l'avenue Louis Lacombe et le terrassement des parcelles des lots commercialisés.

Le Bureau de Rodez agglomération, réuni pour orientation le 11 juin 2024, a émis un avis favorable sur le projet de délibération présenté.

M. Christian TEYSSEBRE quitte l'hémicycle. M. Christian MAZUC, élu Président de séance, met aux voix le Compte Administratif 2023 tel qu'il vient d'être présenté.

BUDGET PRINCIPAL :

Votants : 43

Pour : 38

Abstentions : 3 (Jean-Michel COSSON, Mathilde FAUX, Alain PICASSO)

Contre : 2 (Alexis CESAR, Marion BERARDI)

Le Compte Administratif 2023 est approuvé ;

RODEZ AGGLOMERATION Communauté d'agglomération
CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 25 JUIN 2024

ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

Votants : 43

Pour : 38

Abstentions : 3 (Jean-Michel COSSON, Mathilde FAUX, Alain PICASSO)

Contre : 2 (Alexis CESAR, Marion BERARDI)

Le Compte Administratif 2023 est approuvé ;

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :

Votants : 43

Pour : 38

Abstentions : 3 (Jean-Michel COSSON, Mathilde FAUX, Alain PICASSO)

Contre : 2 (Alexis CESAR, Marion BERARDI)

Le Compte Administratif 2023 est approuvé ;

COLLECTE ET ELIMINATION DES DECHETS :

Votants : 43

Pour : 38

Abstentions : 3 (Jean-Michel COSSON, Mathilde FAUX, Alain PICASSO)

Contre : 2 (Alexis CESAR, Marion BERARDI)

Le Compte Administratif 2023 est approuvé ;

TRANSPORTS URBAINS :

Votants : 43

Pour : 38

Abstentions : 3 (Jean-Michel COSSON, Mathilde FAUX, Alain PICASSO)

Contre : 2 (Alexis CESAR, Marion BERARDI)

Le Compte Administratif 2023 est approuvé ;

EAU DE RODEZ :

Votants : 43

Pour : 38

Abstentions : 3 (Jean-Michel COSSON, Mathilde FAUX, Alain PICASSO)

Contre : 2 (Alexis CESAR, Marion BERARDI)

Le Compte Administratif 2023 est approuvé ;

VENTES DE PRODUITS DERIVES AU SEIN DES BOUTIQUES DES MUSEES :

Votants : 43

Pour : 38

Abstentions : 3 (Jean-Michel COSSON, Mathilde FAUX, Alain PICASSO)

Contre : 2 (Alexis CESAR, Marion BERARDI)

Le Compte Administratif 2023 est approuvé ;

AUTORISATIONS ET DROITS DES SOLS (ADS) POUR LES COMMUNES HORS AGGLOMERATION :

Votants : 43

Pour : 38

Abstentions : 3 (Jean-Michel COSSON, Mathilde FAUX, Alain PICASSO)

Contre : 2 (Alexis CESAR, Marion BERARDI)

Le Compte Administratif 2023 est approuvé ;

GEMAPI :

Votants : 43

Pour : 38

Abstentions : 3 (Jean-Michel COSSON, Mathilde FAUX, Alain PICASSO)

Contre : 2 (Alexis CESAR, Marion BERARDI)

Le Compte Administratif 2023 est approuvé ;

RODEZ AGGLOMERATION Communauté d'agglomération
CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 25 JUIN 2024

OFFICE DE TOURISME :

Votants : 43

Pour : 38

Abstentions : 3 (Jean-Michel COSSON, Mathilde FAUX, Alain PICASSO)

Contre : 2 (Alexis CESAR, Marion BERARDI)

Le Compte Administratif 2023 est approuvé ;

ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES :

Votants : 43

Pour : 38

Abstentions : 3 (Jean-Michel COSSON, Mathilde FAUX, Alain PICASSO)

Contre : 2 (Alexis CESAR, Marion BERARDI)

Le Compte Administratif 2023 est approuvé ;

ZAC DE BOURRAN :

Votants : 43

Pour : 38

Abstentions : 3 (Jean-Michel COSSON, Mathilde FAUX, Alain PICASSO)

Contre : 2 (Alexis CESAR, Marion BERARDI)

Le Compte Administratif 2023 est approuvé ;

ZAC DE L'ESTRENIOL :

Votants : 43

Pour : 38

Abstentions : 3 (Jean-Michel COSSON, Mathilde FAUX, Alain PICASSO)

Contre : 2 (Alexis CESAR, Marion BERARDI)

Le Compte Administratif 2023 est approuvé ;

ZAC DE COMBAREL :

Votants : 43

Pour : 38

Abstentions : 3 (Jean-Michel COSSON, Mathilde FAUX, Alain PICASSO)

Contre : 2 (Alexis CESAR, Marion BERARDI)

Le Compte Administratif 2023 est approuvé ;

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.

Le Président et la Secrétaire de séance,
Signée par M. Christian TEYSSÉDRE
Signée par Mme Marion BERARDI
Publiée par voie électronique
le 28 juin 2024
Dématérialisé

Délais et voies de recours : Conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal administratif peut également être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

RAPPORT D'ASSIDUITE DE MMES ET MM. LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

DE RODEZ AGGLOMERATION

(article L.1111-1-1 du C.G.C.T.)

ANNEE 2023

Légende :

Présence

Absence

COMMISSIONS ORGANIQUES

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET COHESION SOCIALE : 3 réunions

| Conseillers communautaires | 14-03 | 30-05 | 12-12 | Total | Taux de présence (%) |
|----------------------------|-------|-------|-------|-------|----------------------|
| ALAUZET Céline | | | | 2 | 66 |
| BAILLET-SUDRE Isabelle | | | | 3 | 100 |
| BEC Dominique | | | | 0 | 0 |
| BERARDI Marion | | | | 3 | 100 |
| BESSIERE Alain | | | | 2 | 66 |
| BOUCHET Didier | | | | 2 | 66 |
| BOUGES Jean-François | | | | 3 | 100 |
| BULTEL-HERMENT Monique | | | | 0 | 0 |
| CATALA Guy | | | | 1 | 33 |
| CAYLA Florence | | | | 2 | 66 |
| CENSI Martine | | | | 3 | 100 |
| CESAR Alexis | | | | 2 | 66 |
| CROUZET Maryline | | | | 3 | 100 |
| DONORE Joseph | | | | 2 | 66 |
| DINCEL Gulistan | | | | 0 | 0 |
| DOUZIECH Jacques | | | | 2 | 66 |
| FERRAND Bernard | | | | 0 | 0 |
| FOURNIE Francis | | | | 0 | 0 |
| GOMBERT Dominique | | | | 2 | 66 |
| KEROSLIAN Jean-Philippe | | | | 1 | 33 |
| LACOMBE Jean-Marc | | | | 0 | 0 |
| LAURAS Christophe | | | | 2 | 66 |
| MAZUC Christian | | | | 3 | 100 |
| MONTOYA Jacques | | | | 2 | 66 |
| PAGES-TOUZE Laurence | | | | 2 | 66 |
| PAULAT Jean-Luc | | | | 0 | 0 |
| PICASSO Alain | | | | 0 | 0 |
| PRINGAULT Pascal | | | | 1 | 33 |
| RAUNA Alain | | | | 0 | 0 |
| REMISE Jean-Paul | | | | 3 | 100 |
| RIVIERE Elodie | | | | 0 | 0 |
| SADOUL Jean-Philippe | | | | 2 | 66 |
| TAUSSAT Régine | | | | 1 | 33 |
| VIDAMANT François | | | | 3 | 100 |

CADRE DE VIE, GESTION DU PATRIMOINE ET ECOLOGIE : 2 réunions

| Conseillers communautaires | 10-05 | 06-12 | Total | Taux de présence (%) |
|-------------------------------|-------|-------|-------|----------------------|
| ABADIE-ROQUES Valérie | | | 0 | 0 |
| BERARDI Marion | | | 2 | 100 |
| BESSIERE Alain | | | 1 | 50 |
| BEZOMBES Martine | | | 1 | 50 |
| BOUCHET Didier | | | 2 | 100 |
| CALMELS Nathalie | | | 0 | 0 |
| CATALA Guy | | | 1 | 50 |
| CAYLA Florence | | | 2 | 100 |
| CENSI Martine | | | 1 | 50 |
| COSSON Jean-Michel | | | 0 | 0 |
| FAUX Mathilde | | | 0 | 0 |
| GAYRARD Patrick | | | 1 | 50 |
| GUIANCE Elisabeth | | | 1 | 50 |
| LAURAS Christophe | | | 2 | 100 |
| MONESTIER-CHARRIE Anne-Sophie | | | 0 | 0 |
| KAYA VAUR Danièle | | | 1 | 50 |
| PAGES-TOUZE Laurence | | | 2 | 100 |
| PAULAT Jean-Luc | | | 0 | 0 |
| PICASSO Alain | | | 0 | 0 |
| RAUNA Alain | | | 0 | 0 |
| REMISE Jean-Paul | | | 2 | 100 |
| RIVIERE Elodie | | | 0 | 0 |
| SADOUL Jean-Philippe | | | 0 | 0 |
| VARSIS Florence | | | 2 | 100 |

ADMINISTRATION GENERALE : 3 réunions

| Conseillers communautaires | 25-01 | 22-06 | 29-11 | Total | Taux de présence (%) |
|-----------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-----------------------------|
| BAILLET-SUDRE Isabelle | | | | 1 | 33 |
| CASTAGNOS Fabienne | | | | 1 | 33 |
| CESAR Alexis | | | | 2 | 66 |
| FAUX Mathilde | | | | 0 | 0 |
| FOURNIE Francis | | | | 0 | 0 |
| GAYRARD Patrick | | | | 2 | 66 |
| GOMBERT Dominique | | | | 0 | 0 |
| GUIANCE Elisabeth | | | | 0 | 0 |
| JULIEN Serge | | | | 1 | 33 |
| LOPEZ Sylvie | | | | 3 | 100 |
| MAZUC Christian | | | | 3 | 100 |
| REMISE Jean-Paul | | | | 3 | 100 |
| ROGER Jean-Pierre | | | | 2 | 66 |
| TAUSSAT Régine | | | | 0 | 0 |
| TAUZIN Marie-Noëlle | | | | 2 | 66 |
| VIDAMANT François | | | | 3 | 100 |

Annexe au Compte administratif 2023
- Évaluation de l'impact des dépenses de Rodez agglomération sur le climat-

Contexte :

Dès 2013 Rodez agglomération décide de porter une attention particulière à la lutte contre le changement climatique. En suivant, le PCAET adopté en 2018, formalise la volonté de Rodez agglomération d'agir favorablement pour le climat.

Afin de conforter l'engagement de Rodez agglomération en faveur du climat, en 2022 la collectivité s'est lancée dans l'évaluation du respect des ambitions en analysant les flux financiers de la collectivité au regard des enjeux climatiques.

Les objectifs :

Une évaluation climat des flux financiers vise à qualifier les impacts sur le climat de chacune des dépenses permettant :

- une grille de lecture sur la cohérence des dépenses avec l'atteinte des objectifs climatiques
- un éclairage pour les arbitrages budgétaires par les élus
- une meilleure sensibilisation des services à la question climatique dans la mise en œuvre des actions
- l'apport d'éléments argumentés en termes de communication au sein des services.

La méthodologie de caractérisation des dépenses se décline en 4 catégories, inspirée de l'Institut de l'économie pour le climat (I4CE) : les actions favorables, les actions neutres, les actions défavorables (dépenses incompatibles avec la neutralité carbone, qui induisent des émissions de GES ou contraires à l'adaptation du territoire au changement climatique) et les actions indéfinies (par manque d'informations ou de données).

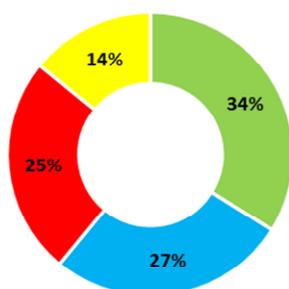
La particularité des résultats pour Rodez agglomération est qu'ils prennent en compte l'impact sur l'atténuation, la réduction des GES (gaz à effet de serre) mais aussi l'adaptation au changement climatique.

Résultats et analyses :

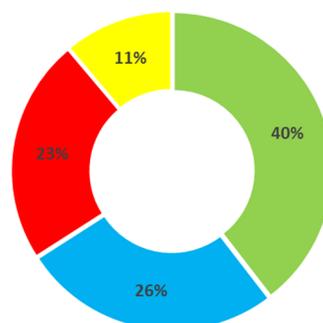
Comptes administratifs

S'agissant d'un exercice d'évaluation, 2017 est l'année de référence retenue car antérieure à l'élaboration du PCAET et donc de la sensibilisation des services et des élus à la thématique de la lutte contre le changement climatique.

Impact des dépenses 2017 sur le climat



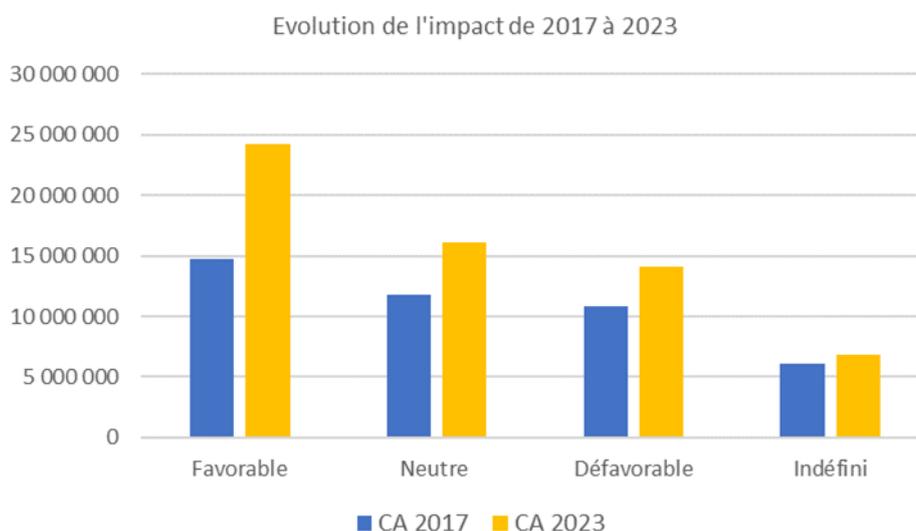
Impact des dépenses 2023 sur le climat



■ favorable ■ neutre ■ défavorable ■ indéfini

Il est important de noter que le volume financier analysé est inférieur aux montants inscrits au compte administratif. En effet, certaines charges sont écartées car elles ne sont pas caractérisables comme par exemple, les opérations d'ordre, les frais financiers, elles sont considérées hors du périmètre d'analyse.

Concrètement, pour 2023, ce sont 61,289 millions d'euros qui sont analysés, en fonctionnement et en investissement pour l'ensemble des budgets de la collectivité (43,429 millions d'euros en 2017).



Les dépenses favorables comptent pour 40% des dépenses traitées avec une évolution en volume de +65 % entre 2017 et 2023 soit +9,5 millions d'euros, 56,51% relèvent de dépenses de fonctionnement.

Les opérations les plus significatives relèvent :

- du transport collectif (dont l'achat en 2023 de bus au GNV),
- du budget Élimination des déchets pour la partie tri sélectif, sensibilisation
- Assainissement,
- la gestion du pluvial,
- Eau de Rodez (qui explique en partie l'évolution entre 2017 et 2023), GEMAPI.
- les politiques développées sur l'Habitat,
- l'entretien de l'éclairage public,
- le lancement des travaux énergétiques de la piscine Géraldini, de l'école de musique, du musée Denys Puech
- le travail effectué par la cellule Rivières.
- les projets développés dans le cadre de l'économie circulaire, du programme alimentaire territorial.

Les dépenses neutres sont constituées à 62% de frais de personnel.

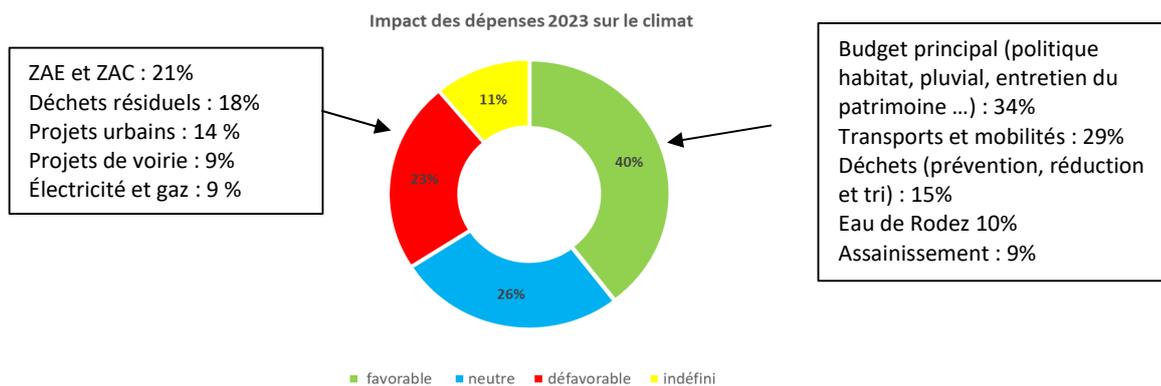
Sont également classés en neutre les travaux sur des bâtiments existants comme le Musée Fenaille, la MSP d'Olemps, mais également des fonds de concours versés aux communes.

Les dépenses classées indéfinies regroupent notamment des soutiens apportés par Rodez agglomération au monde associatif et aux divers partenaires CRDA, INU, FHU, SDIS (plus de 77% de la contribution de Rodez agglomération soit 1,6M€ en 2023), ainsi que l'appui au monde économique et au commerce.

L'amélioration de la caractérisation des dépenses permet de réduire le volume des dépenses indéfinies.

Les dépenses caractérisées défavorables relèvent à 49 % de charges de fonctionnement et à 51% de l'investissement :

- la consommation de fluides des installations et bâtiments (1,3 million d'euros en 2023),
- le carburant,
- les divers travaux de voirie ainsi que les contributions versées (shunt de la Gineste, carrefours)
- la contribution de Rodez agglomération versée au SM de gestion et d'exploitation de l'aéroport,
- le coût de l'élimination des déchets non triés
- la réalisation de nouveaux équipements structurants nécessitant notamment l'imperméabilisation des sols
- les dépenses nécessaires aux aménagements des ZAC et ZAE



Le contexte économique présentant un niveau d'inflation élevé touchant l'ensemble des secteurs d'activité ainsi que l'explosion du coût des énergies et carburants a un impact important sur les résultats de la caractérisation des dépenses. Cette hausse est toutefois à mettre en regard de la volonté de Rodez agglomération de procéder à des travaux d'efficacité énergétique sur son patrimoine.

La prise en compte renforcée des actions de sobriété et d'efficacité énergétique avec une attention particulière sur les projets d'équipements structurants permet de conforter la position de Rodez agglomération. Cette mobilisation a un écho sur l'ensemble du territoire de l'agglomération ainsi qu'auprès des partenaires.

DÉTAIL du VOTE du COMPTE ADMINISTRATIF 2023 (Budget Principal uniquement)

- Nombre de membres en exercice : 50
- Nombre de membres présents : 36
- Nombre de suffrages exprimés : 43

- VOTES :
 - Contre 2
 - Pour 38 (3 abstentions)

- Date de la convocation : 19 juin 2024

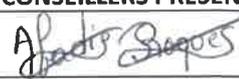
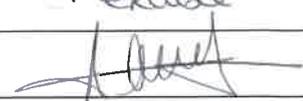
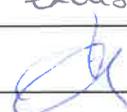
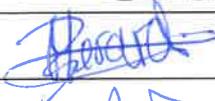
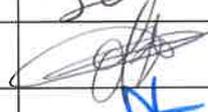
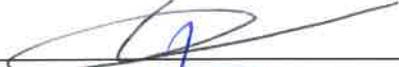
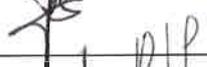
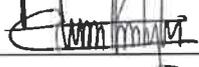
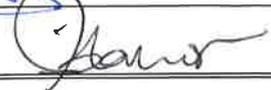
Présenté par M. Christian MAZUC,
Vice-Président de Rodez agglomération
A Rodez, le 25 juin 2024
Le Vice-Président,

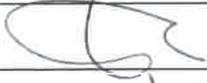


Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session
A Rodez le 25 juin 2024

Les membres du Conseil de Communauté,

| COMMUNES | DÉLÉGUÉS | SIGNATURES DES CONSEILLERS PRÉSENTS |
|-----------------|------------------------|---|
| DRUELLE-BALSAC | GAYRARD Patrick |  |
| | RIVIERE Elodie |  |
| | REMISE Jean-Paul |  |
| LE MONASTERE | CALMELS Nathalie |  |
| | MONTOYA Jacques |  |
| LUC-LA-PRIMAUBE | BAILLET-SUDRE Isabelle | excusée |
| | BESSIERE Alain |  |
| | CATALA Guy |  |
| | CENSI Martine | excusée |
| | GOMBERT Dominique |  |
| | SADOUL Jean-Philippe | excusée |
| OLEMPS | KAYA-VAUR Danièle | excusée |
| | LOPEZ Sylvie |  |
| | PRINGAULT Pascal |  |

| COMMUNES | DÉLÉGUÉS | SIGNATURES DES CONSEILLERS PRÉSENTS |
|-----------------|-------------------------------|---|
| ONET-LE-CHATEAU | ABADIE-ROQUES Valérie |  |
| | BEC Dominique | excusée |
| | DINCEL Gulistan |  |
| | DOUZIECH Jacques |  |
| | GUIANCE Elisabeth | excusée |
| | KEROSLIAN Jean-Philippe | excusé |
| | LACOMBE Jean-Marc | excusé |
| | PAULAT Jean-Luc | excusé |
| | TAUZIN Marie-Noëlle |  |
| RODEZ | ALAUZET Céline | excusée |
| | BERARDI Marion |  |
| | BEZOMBES Martine |  |
| | BOUGES Jean-François |  |
| | BULTEL-HERMENT Monique |  |
| | CASTAGNOS Fabienne |  |
| | CESAR Alexis | excusé |
| | COSSON Jean-Michel |  |
| | CROUZET Maryline |  |
| | DONORE Joseph |  |
| | FAUX Mathilde |  |
| | FERRAND Bernard |  |
| | FOURNIE Francis |  |
| | JULIEN Serge |  |
| | LAURAS Christophe |  |
| | MONESTIER-CHARRIE Anne-Sophie | excusée |
| | RAUNA Alain |  |
| | TAUSSAT Régine |  |
| | VARSİ Florence |  |
| | VIDAMANT François |  |

| COMMUNES | DÉLÉGUÉS | SIGNATURES DES CONSEILLERS PRÉSENTS |
|-------------------|----------------------|---|
| SAINTE-RADEGONDE | PAGES-TOUZE Laurence |  |
| | ROGER Jean-Pierre |  |
| SEBAZAC-CONCOURES | BOUCHET Didier |  excusé |
| | CAYLA Florence |  |
| | PICASSO Alain |  |

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Date de décision: 25/06/2024

Date de réception de l'accusé 28/06/2024

de réception :

Numéro de l'acte : 240625109DL

Identifiant unique de l'acte : 012-241200187-20240625-240625109DL-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : 240625-109-DL-Compte Administratif a télétransmettre.pdf (99_DE-
012-241200187-20240625-240625109DL-DE-1-1_1.pdf)